



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 17 février 2010 à 15 h en la  
salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Claude Canuel, maire de Matane  
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule  
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme  
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Olivier Banville directeur de l'aménagement et de l'urbanisme étaient aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 15 h .

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire et renonciation à l'avis de convocation
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Projet de réaménagement
- 4- Période de questions;
- 5- Fermeture de la séance.

---

**RÉSOLUTION 110-02-10**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents, acceptent de renoncer à l'avis de convocation et de tenir une séance extraordinaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Coté et résolu à l'unanimité :

**DE** renoncer à l'avis de convocation et de tenir une réunion extraordinaire du comité administratif de la MRC de Matane.

**RÉSOLUTION 111-02-10**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D' l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 112-02-10**

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont tenu une réunion de travail au cours de laquelle ils ont analysé les premières esquisses de réaménagement transmises par l'architecte au dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** diverses hypothèses ont été discuté dont celle d'envisager la possibilité de relocaliser les bureaux de la MRC sur un seul étage, au lieu de deux étages, d'éviter un escalier entre deux étages et faciliter le fonctionnement de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**QUE** le mandat soit donné à l'architecte de vérifier la possibilité de localiser les bureaux de la MRC sur un seul étage, soit au deuxième étage, en maintenant la salle de réunion (projection) existante et en prévoyant une salle de réunion pour le Conseil de la MRC au 1<sup>er</sup> étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 113-02-10**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvan Imbeault  
Préfet

Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

Yvan Imbeault, préfet